

Annexe à la Notice d'Information

Support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2

PER Lignage

ORADEA VIE vous propose d'investir, dans le cadre de votre adhésion, sur un nouveau support dont les garanties sont exprimées en unités de compte représentatives de parts de Société Civile de Portefeuille immobilier :

LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2

En complément de votre Notice d'Information, vous trouverez ci-dessous les règles particulières s'appliquant au support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2 ainsi que les caractéristiques principales de ce nouveau support.

Les clauses suivantes sont alors intégrées à votre Notice d'Information.

Les modalités de votre adhésion

Le montant d'investissement maximum autorisé, tous versements et arbitrages confondus, est fixé à 150 000 euros pour le support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2. Ce seuil pourra être modifié à l'initiative d'ORADEA VIE.

ORADEA VIE se réserve la possibilité de suspendre les versements et les arbitrages en entrée sur le support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2.

Les versements programmés et les programmes d'arbitrages ne sont pas autorisés sur ce support.

Les arbitrages

En cas de blocage de la cession des parts et absence ou épuisement du fonds de remboursement (cf. paragraphe « La valeur des unités de compte »), votre faculté d'arbitrage en sortie du support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2 sera suspendue.

La valeur des unités de compte

Pour les entrées/sorties sur le support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2, la valeur établie par la société de gestion retenue est la valeur de la part de la SCP.

A noter que, selon les conditions de marché des parts de la SCP, la société de gestion pourrait ne plus pouvoir exécuter immédiatement la cession des parts et décider d'activer un éventuel fonds de remboursement. Sur demande d'ORADEA VIE, le remboursement des parts de la SCP se fera alors par prélèvement sur ce fonds. Dans ce cas, la valeur de cession sera la valeur du fonds de remboursement établie par la société de gestion et sera inférieure à la valeur de cession établie dans des conditions normales de marché.

Attention, en cas de blocage de la cession des parts et absence ou épuisement du fonds de remboursement, les demandes de retrait sont traitées par la société de gestion par ordre chronologique de la réception des dites demandes. Les demandes de retrait non satisfaites resteront en attente jusqu'à ce que la société de gestion puisse les exécuter. La valeur de cession sera alors celle retenue au moment de l'exécution effective de la demande de retrait par la société de gestion.

Caractéristiques Principales **Support LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2**

Vous pouvez effectuer des versements sur le support en unités de compte, dénommé LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2, en respectant les minimums de versement indiqués sur votre Notice d'Information.

Caractéristiques principales de la LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2

Dénomination : LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2

Forme juridique : Société Civile de Portefeuille immobilier

Nom de la société de gestion : UFG REM

Classification : Placement Immobilier

Objectif de gestion / Stratégie d'investissement : La constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise, susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière, et plus particulièrement de parts de sociétés civiles de placement immobilier. Dans l'attente de leur investissement, les disponibilités seront placées notamment dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières monétaires ou équivalents.

Profil de risque : La SCP LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2 est principalement investie dans des SCPI sélectionnées par le gérant et choisies en priorité parmi les SCPI gérées par l'UFG. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Profil type de l'investisseur : La SCP est ouverte à tout investisseur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le souscripteur ou l'adhérent investit ainsi au travers du support en unités de compte représentatif de la SCP LF MULTIMMO – Part LF PHILOSOPHALE 2. Compte tenu de la durée de placement recommandée et en fonction de son âge, le souscripteur ou l'adhérent doit veiller à ce que le produit soit bien adapté à son projet et à sa situation. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SCP.

Informations sur les frais et commissions prélevés par la société de gestion :

Frais d'entrée : 1,50% maximum

Frais de fonctionnement et de gestion : 1,08% TTC maximum par an de l'actif net de la SCP.

Au total, les frais de fonctionnement et de gestion de la SCP et les frais indirects de gestion de l'actif immobilier détenu par la SCP ne pourront excéder 3% TTC par an de l'actif net de la SCP.

